

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 8 octobre 2019 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Réal Leclerc, Simon Paquin, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan et Serge Gagnon et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Nathalie Ricard, Anny Mailloux et madame Louise Forest.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe et madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement.

12 190-10-19 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

12 191-10-19 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait des points 40 et 41, avec l'insertion des points 7.1 et 7.2 et l'ajout des points 51.6, 51.7 et 51.8, conformément à l'article 148.1 du *Code municipal du Québec*, les membres du conseil étant tous présents.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 septembre 2019
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 1^{er} octobre 2019
5. Liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2019
6. Liste des chèques émis au mois de septembre 2019
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Demande d'appui au projet « Travailleur de rang » de l'Union des producteurs agricoles (UPA)
- 7.2 Demande de contribution du Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins
8. Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

9. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
10. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
11. Dépôt de l'état des résultats comparatifs 2018-2019 du 1^{er} janvier au 31 août 2019
12. Dépôt de l'état des résultats prévisionnels pour l'exercice financier courant au 31 août 2019
13. Autorisation de transferts budgétaires
14. Cessation de mandat – Inspecteur accrédité pour les programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ)
15. Mandat pour la reprise et le suivi des dossiers actifs dans le cadre des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ)
16. Autorisation de paiement – Aide financière de la MRC Les Moulins dans le cadre du Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) (deuxième versement)
17. Autorisation de paiement – Engagement du CLDEM repris par la MRC Les Moulins dans la campagne de financement de la Fondation du Cégep à Terrebonne
18. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Art Partage
19. Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Claret Canada Inc. relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les «incubés» d'InnoHub La Centrale et autorisation de paiement
20. Autorisation de signature – Cession à la MRC Les Moulins des engagements et ententes entre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et Futurpreneur Canada
21. Autorisation de signature – Cession à la MRC Les Moulins des engagements et ententes entre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et les entreprises ayant bénéficié du programme Fonds Jeunes Promoteurs et autorisation de paiement
22. Projet structurant pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire suite à l'appel intérimaire du troisième appel de projets
23. Autorisation de procéder à un quatrième appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et approbation des documents intitulé *Guide du promoteur* et *Formulaire de demande d'aide financière*

24. Achat d'une publicité dans le journal La Revue pour promouvoir le lancement du quatrième appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
25. Nomination d'un (1) représentant au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins
26. Approbation du document *Kit Média touristique 2020*
27. Approbation de la mise à jour du document intitulé *Formulaire d'inscription au répertoire touristique* de la MRC Les Moulins
28. Approbation des documents intitulés *Processus simplifié de renouvellement d'inscription au répertoire touristique de la MRC Les Moulins* et *Formulaire de réinscription au répertoire touristique*
29. Campagne radio visant à promouvoir les événements et attraits du Vieux-Terrebonne dans le cadre de la Campagne hivernale Vieux-Terrebonne 2019
30. Achat d'une banque d'heures - Services professionnels pour la programmation du site internet *region au travail.com* de la MRC Les Moulins et pour effectuer certaines modifications
31. Service de traiteur dans le cadre de l'activité de reconnaissance 2019 pour les membres de comités, les acteurs du milieu économique et les partenaires le 4 décembre 2019
32. Participation de la MRC Les Moulins au Gala Vision 2019 - Spécial Reflet économique le 15 novembre 2019
33. Participation de la MRC Les Moulins au souper-bénéfice de la Fondation pour l'encouragement scolaire (FPES) le 2 décembre 2019
34. Participation de la MRC Les Moulins Soirée dînatoire pour les 90 ans de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Lanaudière le 14 novembre 2019
35. Renouvellement de l'adhésion à la Société des attractions touristiques du Québec pour l'année 2020
36. Renouvellement de la certification Oser-Jeunes émis par le Comité régional pour la valorisation de l'éducation. Persévérance scolaire et réussite éducative (CREVALE)
37. Nomination d'un (1) représentant du conseil au comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins
38. Nomination d'un (1) représentant du conseil au comité consultatif agricole (CCA)
39. Mandat – Travaux de retrait d'obstructions dans le cours d'eau La Plaine (secteur du chemin Curé-Barrette à Terrebonne)

40. Mandat – Travaux de retrait d’obstructions dans le cours d’eau de la rivière Mascouche (secteur du chemin Saint-Henri à Mascouche) - **Retiré**
41. Autorisation de paiement à la MRC de L’Assomption – Quote-part relative au mandat octroyé par la MRC de l’Assomption pour des travaux supplémentaires d’entretien et d’aménagement le cas échéant, sur le cours d’eau Cabane Ronde dans le cadre de l’entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L’Assomption - **Retiré**
42. Mandat à la firme Trivium Avocats pour représenter la MRC Les Moulins devant la Cour supérieure, en demande ou en défense, pour prendre l’ensemble des procédures pertinentes afin de faire qualifier une branche du Ruisseau Saint-Charles à Terrebonne à titre de cours d’eau et afin de mandater ladite firme pour demander la remise en état de même que pour requérir des dommages, le cas échéant
43. Mandat d’accompagnement pour des services professionnels en communication
44. Projet conjoint du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) et de la Fédération de l’Union des producteurs agricoles de Lanaudière (FUPAL) concernant l’embauche d’une ressource régionale dédiée à la réalisation d’actions communes des Plans de développement de la zone agricole (PDZA) en partenariat avec la Table des préfets de Lanaudière
45. Mandat pour une étude de faisabilité pour les marchés publics itinérants
46. Appui au projet régional ARTERRE 2020-2022 de Lanaudière économique
47. Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement numéro 97-33R-10 afin d’intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et le cadre normatif qui y est associé
48. Adoption du règlement numéro 97-33R-14 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins, afin d’agrandir le périmètre d’urbanisation à Terrebonne (secteur Terrebonne ouest) et d’autoriser l’activité « Commerces de proximité » dans les aires d’affectation Périurbaine – Secteur à développement champêtre
49. Nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à sa réglementation d’urbanisme à la suite de l’entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-15 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à modifier le périmètre d’urbanisation pour tenir compte de la décision 414594 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (boulevard Marcel-Therrien)
50. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1103-56 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin de permettre les enseignes mobiles pour les commerces situés à l’intérieur du noyau villageois, à uniformiser les dispositions visant les largeurs de terrains et les aires de stationnement, à permettre certaines exemptions pour des interventions à l’intérieur des zones potentiellement exposées aux mouvements de terrain, à modifier la densité minimale d’arbres par propriété dans les projets de développement et à autoriser les usages médicaux et de restauration, à titre complémentaire, à l’intérieur de la zone IA 519

51. Autres sujets

- 51.1 Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-297 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre l'usage accessoire spectacle pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasserie et modifier certains usages de l'annexe D-2 dans les zones 9461-06, 9461-145, 9461-146, 9461-152, 9461-153, 9461-156, 9461-240, 9461-245, 9461-248 et 9461-345 (Vieux-Terrebonne)
- 51.2 Examen et approbation du règlement numéro 1001-297-1 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne afin de modifier certains usages de l'annexe D-2 dans la zone 9461-345 (rue St-Pierre)
- 51.3 Examen et approbation du règlement numéro 1001-297-2 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne afin de permettre l'usage accessoire spectacle, et ce, à l'intérieur du bâtiment où l'usage principal est exercé pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasseries dans la zone 9461-345 (rue St-Pierre)
- 51.4 Examen et approbation du règlement numéro 1001-297-3 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne afin de permettre l'usage accessoire spectacle, et ce, à l'intérieur du bâtiment où l'usage principal est exercé pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasseries dans la zone 9461-248 (rue St-François-Xavier et Sainte-Marie)
- 51.5 Examen et approbation du règlement numéro 1001-297-4 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne afin de permettre l'usage accessoire spectacle, et ce, à l'intérieur du bâtiment où l'usage principal est exercé pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasseries dans la zone 9461-145 (rue St-Pierre)
- 51.6 Changement de la date de la séance du comité administratif prévue le 19 novembre 2019 au 12 novembre 2019
- 51.7 Nomination d'un(e) représentant(e) à la Table de concertation en développement social de Lanaudière (TPDSL)
- 51.8 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière

52. Période de questions

53. Clôture de la séance

ADOPTÉE

12 192-10-19

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 septembre 2019

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 septembre 2019 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

- 12 193-10-19 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 1^{er} octobre 2019
- Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:
- QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 1^{er} octobre 2019 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.
- ADOPTÉE
- 12 194-10-19 Liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2019
- Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Louise Forest et résolu unanimement:
- QUE la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2019 au montant de 109 049,93\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Octobre 2019* »).
- QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-154 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 11 025,36\$ (divers postes budgétaires), pour le mois d'octobre soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- ADOPTÉE
- 12 195-10-19 Liste des chèques émis au mois de septembre 2019
- Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:
- QUE la liste des chèques émis au cours du mois de septembre 2019, pour un montant de 543 693,24\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Septembre 2019* »).
- QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-155 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 13 460,13\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de septembre 2019, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- ADOPTÉE
- 12 196-10-19 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi
- Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:
- QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Octobre 2019* »).
- ADOPTÉE
- 12 197-10-19 Demande d'appui au projet « Travailleur de rang » de l'Union des producteurs agricoles (UPA)
- CONSIDÉRANT QUE la Fédération de l'Union des producteurs agricoles a déposé à la table des préfets de Lanaudière une demande d'aide financière provenant de l'enveloppe régionale de soutien aux projets structurants dans le cadre du projet « *Travailleur de rang* » ;

CONSIDÉRANT QUE le projet mise essentiellement à l'embauche d'un travailleur de rang qui couvrira le territoire de Lanaudière et qui sera entièrement dédié au milieu agricole ;

CONSIDÉRANT la demande d'appui au projet « *Travailleur de rang* » de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière (FUPAL);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite démontrer son soutien à ce projet en l'appuyant dans ses démarches;

Il est proposé par madame Louise Forest, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la Fédération de l'Union des producteurs agricoles dans sa demande d'aide financière à la Table des préfets de Lanaudière dans le cadre du projet « *Travailleur de rang* ».

QUE la présente résolution soit et est transmise à la Fédération de l'Union des producteurs agricoles et à la Table des préfets de Lanaudière.

ADOPTÉE

12 198-10-19

Demande de contribution du Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins

CONSIDÉRANT la demande d'engagement de l'organisme Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins à l'égard de son projet *Les Jardins collectifs et solidaires moulinois* du Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins déposé auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins reçoit également favorablement, la demande de financement en vue de verser une contribution jusqu'à concurrence de 5 000,00\$ audit projet ;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre la participation financière de la RMC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste budgétaire et d'y transférer des sommes ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie le projet *Les Jardins collectifs et solidaires moulinois* du Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins déposé auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et reçoit favorablement la demande de financement en vue de verser une contribution jusqu'à concurrence de 5 000,00\$ audit projet si la réponse du MAPAQ est positive.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer le transfert budgétaire suivant :

De 20 000 00\$ du poste budgétaire numéro 2621-419 « *Services professionnels* » vers le poste budgétaire numéro 2622-978 « *Carrefour Jeunesse-Emploi* ».

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-157 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant maximum de 5 000,00\$, poste budgétaire 2622-978 « *Carrefour Jeunesse-Emploi* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 199-10-19 Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 8 octobre 2019 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 8 octobre 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 200-10-19 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 1^{er} octobre 2019 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 1^{er} octobre 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 201-10-19 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 1^{er} octobre 2019 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 1^{er} octobre 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 202-10-19 Dépôt de l'état des résultats comparatifs 2018-2019 du 1^{er} janvier au 31 août 2019

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'état des résultats comparatifs 2018-2019 du 1^{er} janvier au 31 août 2019 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

12 203-10-19 Dépôt de l'état des résultats prévisionnels pour l'exercice financier courant au 31 août 2019

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'état des résultats prévisionnels pour l'exercice financier courant au 31 août 2019 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

12 204-10-19 Autorisation de transferts budgétaires

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de faire des transferts budgétaires ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise les transferts budgétaires suivants :

Honoraires professionnels	2622-419	-19 000,00\$
Équipements – tourisme	2622-726	-21 800,00\$
Salaires étudiants	2622-131	17 300,00\$
Publicité	2622-341	20 000,00\$
Fournitures de bureau	2622-670	3 500,00\$

ADOPTÉE

12 205-10-19 Cessation de mandat – Inspecteur accrédité pour les programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est mandataire de la Société d'habitation du Québec (SHQ) relativement à certains programmes d'amélioration de l'habitat ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 6738-10-08 et 9076-09-13, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de monsieur Michel Bradner pour agir à titre d'inspecteur accrédité pour les programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ pour la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre fin aux mandats susmentionnés de monsieur Michel Bradner ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE par la présente résolution, le conseil de la MRC Les Moulins mette fin aux mandats octroyés à monsieur Michel Bradner par les résolutions numéros 6738-10-08 et 9076-09-13 relativement à la livraison des programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ.

ADOPTÉE

12 206-10-19

Mandat pour la reprise et le suivi des dossiers actifs dans le cadre des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est mandataire de la Société d'habitation du Québec (SHQ) relativement à certains programmes d'amélioration de l'habitat ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 047-06-19, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de l'entreprise SAHA service d'aide à l'habitation, pour la livraison des programme RénoRégion (PRR), adaptation de domicile (PAD) et petits établissements accessibles (PEA) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 205-10-19, le conseil de la MRC Les Moulins a mis fin aux mandats d'un inspecteur accrédité relativement à la livraison des programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer la transition des dossiers actifs des programmes susmentionnés, il y a lieu de mandater l'entreprise SAHA service d'aide à l'habitation, pour la reprise et le suivi desdits dossiers actifs ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise SAHA service d'aide à l'habitation datée du 12 septembre 2019, relativement à la reprise et le suivi des dossiers susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de mandater l'entreprise SAHA service d'aide à l'habitation pour la reprise et le suivi des dossiers actifs des programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ, le tout conformément à l'offre de service datée du 12 septembre 2019 sous réserve de sa mise à jour en fonction de l'évolution des dossiers depuis le 12 septembre 2019.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-154 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier, pour un montant ne dépassant pas 10 000,00\$, excluant les taxes, 2630-499 « *Programme rénovation honoraire* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 207-10-19

Autorisation de paiement – Aide financière de la MRC Les Moulins dans le cadre du Protocole d’entente entre la MRC Les Moulins et l’organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) (deuxième versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 897-04-19, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de renouveler, pour l’année 2019, l’entente avec le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE), et ainsi, de verser une somme de 30 000,00\$ à AMINATE, le tout selon les termes et modalités plus amplement décrits dans ladite entente ;

CONSIDÉRANT QU’aux termes de l’entente susmentionnée, le deuxième versement de 15 000,00\$ est payable le 1^{er} novembre 2019, conditionnellement au dépôt des états financiers vérifiés ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser, le 1^{er} novembre 2019, une somme de 15 000,00\$ à l’organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE), le tout selon les termes et modalités plus amplement décrits dans le protocole d’entente entre MRC Les Moulins et l’organisme et conditionnellement au dépôt des états financiers vérifiés.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire numéro 2622-981 « *AMINATE* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-62 ayant déjà été émis lors de l’adoption de la résolution numéro 11 897-04-19.

ADOPTÉE

12 208-10-19

Autorisation de paiement – Engagement du CLDEM repris par la MRC Les Moulins dans la campagne de financement de la Fondation du Cégep à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 460-08-19 et 11 617-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la reprise des engagements et ententes du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions susmentionnées, le conseil de la MRC Les Moulins a notamment autorisé la reprise de l’engagement du CLDEM envers la Fondation du Cégep à Terrebonne, soit une contribution annuelle de 5 000,00\$ jusqu’en 2022 ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement à la Fondation du Cégep de Terrebonne, d’une somme de 5 000,00\$.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2629-973 « *Fondation Cégep de Terrebonne* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-3 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 730-01-19.

ADOPTÉE

12 209-10-19

Autorisation de signature – Convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC les Moulins et l’entreprise Art Partage

CONSIDÉRANT la convention d’incubation pour InnoHub la Centrale intervenue entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Art Partage;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Art Partage.

ADOPTÉE

12 210-10-19

Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Claret Canada Inc. relativement au Fonds d’aide à l’innovation (FAI) pour les « incubés » d’InnoHub La Centrale et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 757-01-19 et dans un processus d’intégration, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la reprise de la convention d’incubation entre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et l’entreprise Claret Canada Inc. devenant ainsi, partie à ladite convention en remplacement du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 11 610-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le document intitulé *Programme d’aide à l’innovation* pour InnoHub La Centrale ;

CONSIDÉRANT QUE Claret Canada Inc. est admissible au *Programme d’aide à l’innovation* de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE Claret Canada Inc. désire s’adjoindre une expertise externe dans le cadre de son processus de démarrage à l’incubateur InnoHub La Centrale ;

CONSIDÉRANT l’offre de services déposée à Claret Canada Inc. le 28 août 2019 par l’entreprise Laforest Marketing Internationals Inc. pour un montant de 12 000,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins déclare l’admissibilité de l’entreprise Claret Canada Inc. au *Programme d’aide à l’innovation* InnoHub La Centrale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Claret Canada Inc. relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les « incubés » d'InnoHub La Centrale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une subvention correspondant à 75% des honoraires de l'intervention de l'entreprise Laforest Marketing Internationals Inc., représentant un montant de 9 000,00\$, excluant les taxes, le tout, selon les paramètres du *Programme d'aide à l'innovation* et selon les termes et modalités prévus à la convention susmentionnée.

QUE la subvention soit versée selon les modalités suivantes : Un premier versement de 3 375,00\$ sera effectué après la présentation d'un rapport confirmant un potentiel de marché à l'étape 1 de l'offre de service. Le solde de l'aide financière, soit 5 625,00\$, sera versé au terme du mandat de l'entreprise Laforest Marketing Internationals Inc., sur dépôt du rapport et preuve de paiement des honoraires.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-159 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 9 000,00\$, excluant les taxes, « *Fonds d'aide à l'innovation (FAI)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 211-10-19

Autorisation de signature – Cession à la MRC Les Moulins des engagements et ententes entre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et Futurpreneur Canada

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu pour la MRC Les Moulins, de reprendre la plupart des engagements et ententes entre le Centre de développement économique des Moulins (CLDEM) ou Tourisme des Moulins et des tiers, permettant à la MRC Les Moulins de devenir partie aux contrats, et ce, en remplacement du Centre local de Développement économique des Moulins (CLDEM) ou de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et la Société canadienne Futurpreneur Canada ont signé une entente relative aux services des programmes visant à soutenir les jeunes entreprises, laquelle a été renouvelée d'année en année;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la cession d'entente conclue entre le Centre local de développement économique (CLDEM) et la Société canadienne Futurpreneur Canada relativement aux services des programmes visant à soutenir les jeunes entreprises de même que tous ses renouvellements et qu'ainsi, les droits et obligations découlant desdits documents deviennent ceux de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

12 212-10-19

Autorisation de signature – Cession à la MRC Les Moulins des engagements et ententes entre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et les entreprises ayant bénéficié du programme Fonds Jeunes Promoteurs et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu pour la MRC Les Moulins, de reprendre la plupart des engagements et ententes entre le Centre de développement économique des Moulins (CLDEM) ou Tourisme des Moulins et des tiers, permettant à la MRC Les Moulins de devenir partie aux contrats, et ce, en remplacement du Centre local de Développement économique des Moulins (CLDEM) ou de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) a conclu plusieurs conventions relatives à l'octroi d'une aide financière dans le cadre de son programme Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les cessions des conventions apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lesquelles concernent l'octroi d'une aide financière dans le cadre de son programme Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) et qu'ainsi, les droits et obligations découlant desdits documents deviennent ceux de la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-160 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 18 509,55\$ « *Fonds Jeunes Promoteurs* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 213-10-19

Projet structurant pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire suite à l'appel intérimaire du troisième appel de projets

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 901-04-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le lancement d'un nouvel appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a procédé au nouvel appel de projets structurants susmentionné;

CONSIDÉRANT le budget disponible de la MRC Les Moulins à cet effet;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve l'octroi d'une subvention relativement au projet suivant :

Nom du projet	Présenté par	Subvention octroyée
Ferme communautaire /collective moulinoise	La Société de développement et d'animation Mascouche (SODAM)	28 000,00\$

QUE le conseil de la MRC Les Moulins refuse l'octroi de la subvention relative au projet du dossier dont le numéro est le suivant :

- FSPSAMVAI2019-01

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente et qu'il soit autorisé à verser la subvention susmentionnée à la SODAM en trois (3) versements et conformément aux termes et modalités prévus dans ladite entente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-161 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 28 000,00\$, poste budgétaire 2622-980 « *Divers organismes FDT* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 214-10-19

Autorisation de procéder à un quatrième appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et approbation des documents intitulé Guide du promoteur et Formulaire de demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder à un quatrième appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT les documents intitulés *Guide du promoteur* et *Formulaire de demande d'aide financière*;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un quatrième appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

QUE le document intitulé *Guide du promoteur*, joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE le document intitulé *Formulaire de demande d'aide financière* joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

12 215-10-19

Achat d'une publicité dans le journal La Revue pour promouvoir le lancement du quatrième appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de faire l'achat d'une publicité dans le journal La Revue pour promouvoir le lancement du quatrième appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT la soumission du journal La Revue datée du 19 septembre 2019 pour un publicité d'1/4 de page dans le journal La Revue, au montant de 650 ,00\$ excluant les taxes mais incluant la publicité internet ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat d'une publicité dans le journal La Revue pour promouvoir le lancement du quatrième appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ledit cahier, pour un montant de 650,00\$, excluant les taxes mais incluant la publicité internet, conformément à la soumission du journal La Revue datée du 19 septembre 2019.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-162 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 650,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-341 « *Publicité-information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 216-10-19

Nomination d'un (1) représentant au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 754-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité consultatif touristique en lien avec le comité de développement économique et touristique (CCT);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un (1) nouveau représentant en remplacement de monsieur Pierre Filteau qui n'est plus disponible;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Normand Ouimet, bénévole en agrotourisme, soit et est nommé représentant au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins en remplacement de messieurs Pierre Filteau pour compléter la durée du mandat se terminant le 31 décembre 2020.

QUE les membres du conseil remercient monsieur Pierre Filteau pour son implication au sein du Comité consultatif touristique (CCT).

ADOPTÉE

12 217-10-19 Approbation du document *Kit Média touristique 2020*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver le document intitulé *Kit Média touristique 2020* incluant le bon de commande en ligne ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé *Kit Média touristique 2020* incluant le bon de commande en ligne, joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

12 218-10-19 Approbation de la mise à jour du document intitulé *Formulaire d'inscription au répertoire touristique de la MRC Les Moulins*

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 746-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé un document intitulé « *Formulaire d'inscription au répertoire touristique de la MRC Les Moulins* » ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire approuver une nouvelle version du formulaire et ainsi, d'abroger la résolution numéro 11 746-01-19;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé *Formulaire d'inscription au répertoire touristique de la MRC Les Moulins*, joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE la résolution numéro 11 746-01-19 soit et est abrogée.

ADOPTÉE

12 219-10-19 Approbation des documents intitulés *Processus simplifié de renouvellement d'inscription au répertoire touristique de la MRC Les Moulins* et *Formulaire de réinscription au répertoire touristique*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver les documents intitulés *Processus simplifié de renouvellement d'inscription au répertoire touristique de la MRC Les Moulins* et *Formulaire de réinscription au répertoire touristique*;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les documents intitulés *Processus simplifié de renouvellement d'inscription au répertoire touristique de la MRC Les Moulins* et *Formulaire de réinscription au répertoire touristique*, joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

12 220-10-19 Campagne radio visant à promouvoir les événements et attraits du Vieux-Terrebonne dans le cadre de la Campagne hivernale Vieux-Terrebonne 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de faire une campagne radio visant à promouvoir les événements et attraits du Vieux-Terrebonne dans le cadre de la Campagne hivernale Vieux-Terrebonne 2019;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Cogeco Media (Rythme FM) au montant de 5 120,00\$, excluant les taxes, pour la campagne radio susmentionnée;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la proposition de l'entreprise Cogeco Media (Rythme FM), au montant de 5 120,00\$, excluant les taxes, afin de promouvoir les événements et attraits du Vieux-Terrebonne dans le cadre de la Campagne hivernale Vieux-Terrebonne 2019.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document afin de donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-163 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 5 120,00\$, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité Information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 221-10-19 Achat d'une banque d'heures - Services professionnels pour la programmation du site internet regionautravail.com de la MRC Les Moulins et pour effectuer certaines modifications

CONSIDÉRANT les besoins de mises à jour pour la programmation du site internet regionautravail.com de la MRC Les Moulins et pour effectuer certaines modifications;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Caméléon Agence Web, au montant de 1 875,00\$, excluant les taxes, pour une banque de quinze (15) heures pour la programmation du site internet regionautravail.com de la MRC Les Moulins et pour effectuer certaines modifications;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Caméléon Agence Web, au montant de 1 875,00\$, excluant les taxes, pour une banque de quinze (15) heures pour la programmation du site internet regionautravail.com de la MRC Les Moulins et pour effectuer certaines modifications.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-164 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 875,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 222-10-19 Service de traiteur dans le cadre de l'activité de reconnaissance 2019 pour les membres de comités, les acteurs du milieu économique et les partenaires le 4 décembre 2019

CONSIDÉRANT la tenue de l'activité de reconnaissance pour les membres de comités, les acteurs du milieu économique et les partenaires le 4 décembre 2019;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 107621 de l'entreprise Louis-Philippe Traiteur au montant de 3 289,70\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services l'entreprise Louis-Philippe Traiteur et à verser la somme de 3 289,70\$, excluant les taxes, dans le cadre de l'activité de reconnaissance pour les membres de comités, les acteurs du milieu économique et les partenaires, lorsque le service aura été rendu.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-165 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 3 289,70\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-311 « *Frais de représentation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 223-10-19 Participation de la MRC Les Moulins au Gala Vision 2019 - Spécial Reflet économique le 15 novembre 2019

CONSIDÉRANT la tenue, le 15 novembre prochain, du Gala Vision 2019 - Spécial Reflet économique ;

CONSIDÉRANT la pertinence et l'intérêt de la MRC Les Moulins à soutenir cet événement ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins délègue quatre (4) représentants au Gala Vison 2019 – Reflet économique, soit messieurs Guillaume Tremblay, Marc-André Plante, Réal Leclerc et Claude Robichaud, lequel se tiendra le 15 novembre 2019, au Collège Saint-Sacrement.

ADOPTÉE

12 224-10-19 Participation de la MRC Les Moulins au souper-bénéfice de la Fondation pour l'encouragement scolaire (FPES) le 2 décembre 2019

CONSIDÉRANT la tenue du 21^e souper-bénéfice de la Fondation pour l'encouragement scolaire de la Commission scolaire des Affluents, lequel aura lieu le lundi 2 décembre 2019, au Club de golf Le Mirage;

Il est proposé par madame Louise Forest, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'acheter vingt-quatre (24) billets afin de déléguer vingt-quatre (24) représentants au souper-bénéfice de la Fondation pour l'encouragement scolaire de la Commission scolaire des Affluents, lequel aura lieu le lundi 2 décembre 2019, au Club de golf Le Mirage.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-167 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 800,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-311 « *Représentation* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 225-10-19

Participation de la MRC Les Moulins - Soirée dînatoire pour les 90 ans de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Lanaudière le 14 novembre 2019

CONSIDÉRANT la tenue d'une Soirée dînatoire pour les 90 ans de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Lanaudière, laquelle aura lieu le jeudi 14 novembre 2019, à l'Auberge de la Montagne-Coupée à Saint-Jean-de-Matha;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'acheter deux (2) billets afin de déléguer deux (2) représentants à la Soirée dînatoire pour les 90 ans de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Lanaudière, laquelle aura lieu le jeudi 14 novembre 2019, à l'Auberge de la Montagne-Coupée à Saint-Jean-de-Matha.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-168 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 180,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-311 « *Représentation* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 226-10-19

Renouvellement de l'adhésion à la Société des attractions touristiques du Québec pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun d'adhérer à la Société des attractions touristiques du Québec;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère à la Société des attractions touristiques du Québec pour l'année 2020 au coût de 845,07\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-169 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 845,07\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Législation – Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 227-10-19 Renouvellement de la certification Oser-Jeunes émis par le Comité régional pour la valorisation de l'éducation Persévérance scolaire et réussite éducative (CREVALE)

CONSIDÉRANT QUE le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE) sollicite le renouvellement de la certification Oser-Jeunes de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de renouveler sa certification Oser-Jeunes pour un montant de 100,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-170 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 100,00\$, poste budgétaire 2110-494 « *Législation - Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 228-10-19 Nomination d'un (1) représentant du conseil au comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 185-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un (1) nouveau représentant en remplacement de monsieur Roger Côté pour une période indéterminée;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Louise Forest soit et est nommée représentante au comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins en remplacement de monsieur Roger Côté pour une durée indéterminée.

ADOPTÉE

12 229-10-19 Nomination d'un (1) représentant du conseil au comité consultatif agricole (CCA)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 148-12-17, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les représentants des membres du conseil au comité consultatif agricole (CCA) de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un (1) nouveau représentant en remplacement de monsieur Roger Côté pour une période indéterminée;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Louise Forest soit et est nommée représentante au comité consultatif agricole (CCA) de la MRC Les Moulins en remplacement de monsieur Roger Côté pour une durée indéterminée.

ADOPTÉE

12 230-10-19

Mandat – Travaux de retrait d’obstructions dans le cours d’eau La Plaine (secteur du chemin Curé-Barrette à Terrebonne)

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de procéder à la réalisation de travaux de retrait d’obstructions dans le cours d’eau La Plaine (secteur du chemin Curé-Barrette à Terrebonne) ;

CONSIDÉRANT l’offre de service de l’entreprise Sylva Croissance Inc., au montant maximum de 7 177,00\$, excluant les taxes, datée du 4 octobre 2019;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l’offre de service de l’entreprise Sylva Croissance Inc., au montant maximum de 7 177,00\$, excluant les taxes, datée du 4 octobre 2019, pour la réalisation travaux de retrait d’obstructions dans le cours d’eau La Plaine (secteur du chemin Curé-Barrette à Terrebonne).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-171 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant maximum de 7 177,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d’eau* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 231-10-19

Mandat à la firme Trivium Avocats pour représenter la MRC Les Moulins devant la Cour supérieure, en demande ou en défense, pour prendre l’ensemble des procédures pertinentes afin de faire qualifier une branche du Ruisseau Saint-Charles à Terrebonne à titre de cours d’eau et afin de mandater ladite firme pour demander la remise en état de même que pour requérir des dommages, le cas échéant

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 998-05-19, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Trivium Avocats afin de transmettre une mise en demeure officielle dans le cadre du dossier relatif à une branche du Ruisseau Saint-Charles à Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE la mise en demeure susmentionnée a été transmise et qu’il y a lieu de faire qualifier ladite branche du Ruisseau Saint-Charles, à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l’offre de services professionnels de la firme Trivium Avocats, datée du 4 octobre 2019 ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme Trivium Avocats, prendre l'ensemble des procédures pertinentes afin de faire qualifier une branche du Ruisseau Saint-Charles à Terrebonne à titre de cours d'eau et afin de mandater ladite firme pour demander la remise en état de même que pour requérir des dommages, le cas échéant, conformément à l'offre de service de la firme Trivium Avocats datée du 4 octobre 2019, et ce, pour un montant ne dépassant pas 10 000,00\$.

QUE les avocats responsables du dossier susmentionné soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-17 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 10 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 232-10-19

Mandat d'accompagnement pour des services professionnels en communication

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de d'accorder un mandat pour des services professionnels d'accompagnement en communication dans le cadre de la nouvelle cartographie gouvernementale ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Flanagan relations publiques au datée du 30 septembre 2019, au taux horaire de 245,00\$, excluant les taxes et des frais de 3,25% ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service datée du 30 septembre 2019, de l'entreprise Flanagan relations publiques, au taux horaire de 245,00\$, excluant les taxes et des frais de 3,25%, pour un maximum de vingt-cinq (25) heures pour des services professionnels d'accompagnement en communication dans le cadre de la nouvelle cartographie gouvernementale, et ce, pour un montant ne dépassant pas 6 500,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-173 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 6 500,00\$, excluant les taxes et des frais de 3,25% poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 233-10-19

Projet conjoint du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) et de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière (FUPAL) concernant l'embauche d'une ressource régionale dédiée à la réalisation d'actions communes des Plans de développement de la zone agricole (PDZA) en partenariat avec la Table des préfets de Lanaudière

CONSIDÉRANT le projet déposé conjointement par le conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) et la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière (FUPAL) dans le cadre du Programme Territoires : Priorités alimentaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été développé en collaboration avec les aménagistes des MRC ;

CONSIDÉRANT QUE les objets du projet sont en lien avec l'embauche d'une ressource régionale afin de soutenir le déploiement d'actions communes à plusieurs MRC en lien avec les plans d'action des Plans de développement de la zone agricole (PDZA) ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) et la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière (FUPAL) sollicite l'appui de l'ensemble des MRC de Lanaudière ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte le partenariat avec le CDBL et la FUPAL dans le cadre du projet de mise en commun de ressources afin de soutenir la réalisation d'actions communes aux PDZA des MRC en y incluant les conditions suivantes :

- La priorisation des actions soutenues par la ressource devra être effectuée par le comité technique des aménagistes des MRC de Lanaudière;
- Cette priorisation devra faire l'objet d'une approbation du conseil d'administration de la Table des préfets de Lanaudière;
- Les compétences des MRC en matière de développement devront en tout temps être respectées.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une contribution de 1 000,00\$ dans le cadre du projet susmentionné.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-174 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 1 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 234-10-19

Mandat pour une étude de faisabilité pour les marchés publics itinérants

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de d'accorder un mandat pour une étude de faisabilité pour les marchés publics itinérants ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton datée du 2 octobre 2019, pour un montant de 26 900,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service datée du 2 octobre 2019, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton datée du 2 octobre 2019, pour un montant de 26 900,00\$, excluant les taxes, pour une étude de faisabilité pour les marchés publics itinérants.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-175 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 26 900,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 235-10-19

Appui au projet régional ARTERRE 2020-2023 de Lanaudière économique

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins avait, par la résolution 11 079 11-17, appuyer la mise en place du projet régional ARTERRE de Lanaudière Économique, lequel a été mis en place en 2018;

CONSIDÉRANT QU'il a été possible de constater les retombées positives du projet pour la région de Lanaudière, mais aussi sur le territoire de la MRC Les Moulins, tel que 2 maillages conclus ayant permis le démarrage de deux entreprises agricoles ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer la poursuite du projet ARTERRE et la mise en œuvre d'un nouveau projet visant à dynamiser l'attraction et l'établissement de la relève non apparentée ainsi que la valorisation des actifs agricoles afin d'assurer l'occupation et la vitalité de la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été déposé au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre d'un appel de projets pour le programme Territoires : Priorités bioalimentaires (volet 2) ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera à :

- L'occupation dynamique du territoire agricole par de jeunes familles et permettra, entre autres, de préserver et possiblement d'augmenter l'offre d'aliments locaux assurant une sécurité alimentaire auprès des consommateurs ;
- La valorisation et la création de richesse par la mise en exploitation de terres ou d'entreprises non valorisées ou d'actifs inutilisés ajoutant de la valeur économique au territoire ;
- La rétention des jeunes en régions et l'attraction de la relève sur les territoires des MRC contribuant à la vitalité dans les communautés rurales et favorisant le maintien de la qualité des infrastructures en place ;
- La continuité d'entreprises qui se seraient dévalorisées et présentent une alternative au démantèlement assurant ainsi la pérennité du nombre d'entreprises sur le territoire et apportant une option à tous les exploitants qui songent à la retraite ;
- La contribution au développement des territoires à la fois sur les plans économiques, sociaux, démographiques et paysagers ;
- L'atteinte de nos objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du PDZA de la MRC Les Moulins.

CONSIDÉRANT QUE Lanaudière Économique est un porteur tout désigné ayant toutes les compétences pour mener à bien ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite que Lanaudière Économique obtienne tout le soutien nécessaire à la réalisation de ce projet ;

Il est proposé par madame Louise Forest, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie le projet L'ARTERRE 2020-2023 et contribue financièrement, pour l'année débutant au mois d'avril 2020, à un montant de 2 107,00\$, excluant les taxes.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Lanaudière Économique.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-176 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 107,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 236-10-19 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement numéro 97-33R-10 afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et le cadre normatif qui y est associé

Monsieur Réal Leclerc donne avis de motion, dépose et présente le projet de règlement numéro 97-33R-10 afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et le cadre normatif qui y est associé.

12 237-10-19 Adoption du règlement numéro 97-33R-14 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation à Terrebonne (secteur Terrebonne ouest) et d'autoriser l'activité « Commerces de proximité » dans les aires d'affectation Périurbaine – Secteur à développement champêtre

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique sur le projet de règlement numéro 97-33R-14 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation à Terrebonne (secteur Terrebonne ouest) et d'autoriser l'activité « Commerces de proximité » dans les aires d'affectation Périurbaine – Secteur à développement champêtre, s'est tenue le 11 juin 2019 à 18h45, en la salle du conseil de la MRC Les Moulins située au 2^e étage du 710, boul. des Seigneurs, Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 97-33R-14 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation à Terrebonne (secteur Terrebonne ouest) et d'autoriser l'activité « *Commerces de proximité* » dans les aires d'affectation Périurbaine – Secteur à développement champêtre.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉE

12 238-10-19

Nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-15 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à modifier le périmètre d'urbanisation pour tenir compte de la décision 414594 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (boulevard Marcel-Therrien)

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R-15 intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à modifier le périmètre d'urbanisation pour tenir compte de la décision 414594 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (boulevard Marcel-Therrien)* »;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé « *Document indiquant la nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R-15 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins* », lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au greffier des villes de Terrebonne et Mascouche.

ADOPTÉE

12 239-10-19

Examen et approbation du règlement numéro 1103-56 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement de zonage numéro 1103 afin de permettre les enseignes mobiles pour les commerces situés à l'intérieur du noyau villageois, à uniformiser les dispositions visant les largeurs de terrains et les aires de stationnement, à permettre certaines exemptions pour des interventions à l'intérieur des zones potentiellement exposées aux mouvements de terrain, à modifier la densité minimale d'arbres par propriété dans les projets de développement et à autoriser les usages médicaux et de restauration, à titre complémentaire, à l'intérieur de la zone IA 519

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1103-56 modifiant son règlement de zonage numéro 1103 afin de permettre les enseignes mobiles pour les commerces situés à l'intérieur du noyau villageois, à uniformiser les dispositions visant les largeurs de terrains et les aires de stationnement, à permettre certaines exemptions pour des interventions à l'intérieur des zones potentiellement exposées aux mouvements de terrain, à modifier la densité minimale d'arbres par propriété dans les projets de développement et à autoriser les usages médicaux et de restauration, à titre complémentaire, à l'intérieur de la zone IA 519;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1103-56 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement de zonage numéro 1103 afin de permettre les enseignes mobiles pour les commerces situés à l'intérieur du noyau villageois, à uniformiser les dispositions visant les largeurs de terrains et les aires de stationnement, à permettre certaines exemptions pour des interventions à l'intérieur des zones potentiellement exposées aux mouvements de terrain, à modifier la densité minimale d'arbres par propriété dans les projets de développement et à autoriser les usages médicaux et de restauration, à titre complémentaire, à l'intérieur de la zone IA 519.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 240-10-19

Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-297 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre l'usage accessoire spectacle pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasserie et modifier certains usages de l'annexe D-2 dans les zones 9461-06, 9461-145, 9461-146, 9461-152, 9461-153, 9461-156, 9461-240, 9461-245, 9461-248 et 9461-345 (Vieux-Terrebonne)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-297 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre l'usage accessoire spectacle pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasserie et modifier certains usages de l'annexe D-2 dans les zones 9461-06, 9461-145, 9461-146, 9461-152, 9461-153, 9461-156, 9461-240, 9461-245, 9461-248 et 9461-345 (Vieux-Terrebonne);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-297 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre l'usage accessoire spectacle pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasserie et modifier certains usages de l'annexe D-2 dans les zones 9461-06, 9461-145, 9461-146, 9461-152, 9461-153, 9461-156, 9461-240, 9461-245, 9461-248 et 9461-345 (Vieux-Terrebonne).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 241-10-19

Examen et approbation du règlement numéro 1001-297-1 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne afin de modifier certains usages de l'annexe D-2 dans la zone 9461-345 (rue St-Pierre)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-297-1 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier certains usages de l'annexe D-2 dans la zone 9461-345 (rue St-Pierre) ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-297-1 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier certains usages de l'annexe D-2 dans la zone 9461-345 (rue St-Pierre).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 242-10-19

Examen et approbation du règlement numéro 1001-297-2 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne afin de permettre l'usage accessoire spectacle, et ce, à l'intérieur du bâtiment où l'usage principal est exercé pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasseries dans la zone 9461-345 (rue St-Pierre)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-297-2 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre l'usage accessoire spectacle, et ce, à l'intérieur du bâtiment où l'usage principal est exercé pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasseries dans la zone 9461-345 (rue St-Pierre) ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-297-2 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre l'usage accessoire spectacle, et ce, à l'intérieur du bâtiment où l'usage principal est exercé pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasseries dans la zone 9461-345 (rue St-Pierre).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 243-10-19

Examen et approbation du règlement numéro 1001-297-3 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne afin de permettre l'usage accessoire spectacle, et ce, à l'intérieur du bâtiment où l'usage principal est exercé pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasseries dans la zone 9461-248 (rue St-François-Xavier et Sainte-Marie)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-297-3 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre l'usage accessoire spectacle, et ce, à l'intérieur du bâtiment où l'usage principal est exercé pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasseries dans la zone 9461-248 (rue St-François-Xavier et Sainte-Marie);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-297-3 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre l'usage accessoire spectacle, et ce, à l'intérieur du bâtiment où l'usage principal est exercé pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasseries dans la zone 9461-248 (rue St-François-Xavier et Sainte-Marie).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 244-10-19

Examen et approbation du règlement numéro 1001-297-4 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne afin de permettre l'usage accessoire spectacle, et ce, à l'intérieur du bâtiment où l'usage principal est exercé pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasseries dans la zone 9461-145 (rue St-Pierre)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-297-4 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre l'usage accessoire spectacle, et ce, à l'intérieur du bâtiment où l'usage principal est exercé pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasseries dans la zone 9461-145 (rue St-Pierre) ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-297-4 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre l'usage accessoire spectacle, et ce, à l'intérieur du bâtiment où l'usage principal est exercé pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasseries dans la zone 9461-145 (rue St-Pierre).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 245-10-19

Changement de la date de la séance du comité administratif prévue le 19 novembre 2019 au 12 novembre 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de devancer la date de la séance du comité administratif de la MRC Les Moulins initialement prévue le 19 novembre 2019 au 12 novembre 2019 à 9h00 ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la séance du comité administratif de la MRC Les Moulins initialement prévue mardi le 19 novembre 2019 soit et est devancée au mardi 12 novembre 2019 à 9h00.

QUE le calendrier 2019 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins adopté par la résolution numéro 11 598-11-18 soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE

12 246-10-19

Nomination d'un(e) représentant(e) à la Table de concertation en développement social de Lanaudière (TPDSL)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un (e) représentant à la Table de concertation en développement social de Lanaudière (TPDSL) ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le (la) conseiller (ère) en développement social soit et est nommé (e) à titre de représentant (e) de la MRC Les Moulins à la Table de concertation en développement social de Lanaudière (TPDSL).

ADOPTÉE

12 247-10-19

Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déléguer un représentant au conseil de Tourisme Lanaudière en remplacement de madame Caroline Desbiens;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC délègue madame Nathalie Ricard en remplacement de madame Caroline Desbiens au conseil de Tourisme Lanaudière.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question du public.

12 248-10-19

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-
trésorière adjointe et directrice du service
du greffe

